

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE VERNOU EN SOLOGNE
SEANCE DU 20 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VERNOU-EN-SOLOGNE, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas DEGUINE, Maire.

PRESENTS : Mme RUET Martine, Mr CHARPENTIER Jeannick, Mr GUICHARD Anthony, Mme COURCELLES Kathaleen, Mr MOREAU Laurent, Mr COIGNARD Patrick, Mr PETITFRERE Jacques, Mme BERTIN Julie, Mr BONARD Jean-Sébastien.

ABSENTS-EXCUSES : Mme CLOUET Magali donne pouvoir à Mr COIGNARD Patrick ;
Mr Etienne RENAULT donne pouvoir à Mr BONARD Jean-Sébastien
Mr BOURDERIOUX Nicolas,
Mr Arnaud PICAUD,

SECRETAIRE : Mr CHARPENTIER Jeannick

DATE DE LA CONVOCATION : 14 mars 2023

INFORMATIONS DU MAIRE :

- **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2023** :

Approbation du procès-verbal de la dernière séance en fin de séance (PV envoyé par mail pour consultation).

- **LISTE DES DECISIONS PRISES PAR MR LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT** :

Achats réalisés depuis le dernier conseil municipal (montant TTC) :

- Achat de fleurs et terreau (fleurissement printemps été) : Les jardins de Sologne, Gamm vert, Ets Cuillerier = 1 200 € TTC ;
- Formation utilisation d'un défibrillateur – SDIS = 300 € ;

Soit un montant total de 1 500 € TTC

- **BILAN COMPTABLE** :

Présentation du compte communal arrêté au 20 mars 2023 soit 541 399,65 €.

DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

2023-011 : ENTREPRISES RETENUES DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE DESIMPERMEABILISATION ET DE VEGETALISATION DU CENTRE BOURG DE VERNOU EN SOLOGNE :

Monsieur le Maire précise qu'un marché public à procédure adaptée a été lancé pour ce dossier. Une publication a été réalisée en ligne le 10 février et le 15 février 2023, dans la Nouvelle République du 41. Le marché se compose de 2 lots :

- Lot n°1 : Désimperméabilisation du cœur de bourg ;
- Lot n°2 : Végétalisation du cœur du cœur de bourg.

Les critères d'attribution sont les suivants : 50 % pour la valeur technique de l'offre appréciée, 10 % pour le délai d'exécution et 40 % pour le prix des prestations.

Il précise que la commission d'appel d'offre, seule compétente dans l'attribution d'un marché public, a statué le 28 février ainsi que le 17 mars 2023, sur les prestataires retenus.

Elle propose de retenir les entreprises, dans les conditions listées ci-dessous :

- Lot n°1 : Désimperméabilisation du cœur de bourg : entreprise COLAS pour un montant de 63 380,10 € HT soit 76 056,12 € TTC ;
- Lot n°2 : Végétalisation du cœur du cœur de bourg : entreprise DASMIEN Julien pour un montant de 32 615,00 € HT soit 37 047,50 € TTC.

Il est demandé au Conseil Municipal son accord :

- pour autoriser Monsieur le Maire à retenir les entreprises listées ci-dessus ;
- pour signer les documents relatifs au marché.

Avis du Conseil : POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2023-012 : DEMANDE DE SUBVENTION FONDS VERT :

Lors du Conseil Municipal du 25 février dernier, Monsieur le Maire a sollicité l'avis des élus afin de réaliser l'audit énergétique obligatoire pour faire une demande de subvention au titre du Fonds Vert. A cet effet, il précise qu'il est envisagé de rénover certains bâtiments communaux afin d'assurer une meilleure isolation et ainsi réduire la consommation énergétique.

Deux bâtiments sont notamment concernés à savoir :

- L'ancien logement de l'instituteur bâtiment annexe de l'école ;
- La Mairie

Le logement de l'ancien instituteur de l'école étant inoccupé depuis plusieurs années s'abîme, le but est de le réhabiliter. C'est une véritable passoire qui crée un pont thermique avec l'école. Sa réhabilitation permettra d'entretenir l'existant foncier de la commune et de pouvoir envisager plusieurs possibilités quant à son utilisation future.

Les travaux nécessaires envisagés sur ce logement sont :

- Réfection des menuiseries ;
- Isolation des murs, des combles et de la toiture ;
- Réfection de l'électricité ;
- Création d'une ouverture à l'étage ;
- Réfection des sols ;
- Rafraîchissement des murs et des sols.

Pour le bâtiment de la mairie, il est envisagé de réaliser des travaux d'isolation car c'est un bâtiment très énergivore, qui dispose d'un système de chauffage et d'une isolation très vétuste.

Les travaux nécessaires sont :

- Isolation des murs et de la toiture ;
- Réfection des sols ;
- Changement du système de chauffage.

Actuellement le système de chauffage de la mairie, fonctionne au gaz, avec des radiateurs en fonte qui ont peu d'impact en terme de performance énergétique pour les bâtiments.

Nous souhaitons équiper la mairie en pompe à chaleur Air/Air permettant ainsi de réduire sensiblement la facture énergétique des bâtiments, mais également de proposer un confort important et non négligeable pour le personnel communal, l'agence postale, et le public.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 600 000 € HT, selon le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION

Dépenses		Recettes		
Descriptif	Montant HT	Organisme	Montant HT	Taux %
Maîtrise d'œuvre	30 000,00 €	Fonds vert	480 000,00 €	80 %
Travaux	562 000,00 €	Autofinancement	120 000,00 €	20 %
Autres dépenses (études)	8 000,00 €			
TOTAL	600 000,00 €	TOTAL	600 000,00 €	100 %

Il est demandé son avis au conseil municipal pour autoriser Mr le Maire à effectuer cette demande de subvention.

Avis du Conseil : POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

2023-013 : REMBOURSEMENT FRAIS DE TRANSPORT SORTIE PEDAGOGIQUE ECOLE DE COURMEMIN : (annule et remplace la délibération n°2023-007 du 25 février 2023)

Lors de la dernière séance du conseil municipal, il a été décidé de verser la somme de 109,69 € à la coopérative de Courmemin soit 50 % du montant de la facture de 219,38 € TTC.

Le montant de la facture ne s'élève pas 219,38 € TTC mais 274,23 € TTC. En effet, un acompte de 54,85 € avait été versé directement par la coopérative.

Il est donc nécessaire de reprendre une délibération afin de rectifier le montant pris en charge par notre commune, qui sera de 137,11 € au lieu de 109,69 €.

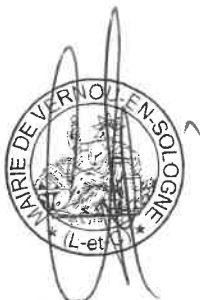
Avis du Conseil : POUR : 12
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Questions diverses :

- Prochain Conseil Municipal pour le vote des budgets mardi 11 avril 2023 ;
- Questions des administrés ;
- Point sur l'organisation du TLC, réunion déco 20/03
Monsieur le Maire précise que cette manifestation est financée à 100 % par des partenaires privés.
- Réunion des signaleurs mercredi 22 mars à 19h30 ;
- Commission des impôts samedi 1^{er} avril 9h au lieu de 10H une convocation sera renvoyée aux membres concernés ;
- Commission finance préparation du budget 2023 jeudi 30 mars à 19h ;
- Commission des chemins et réseaux samedi 1^{er} avril 10h30 au lieu de 14h une convocation sera renvoyée aux membres concernés ;
- JEMA les 1^{er} et 2 avril (les élus sont invités au vernissage à 18h le samedi) ;
- Installation de la structure à l'aire de loisirs à partir du 21 mars ;
- Point permis EC Jérémy ;
- Formation de Christelle Boulet : Accompagnement éducatif pendant la pause méridienne ;
- Compte rendu Conseil d'école du 10 mars ;
- Point sur la journée lâcher de truites

Fin de la séance à 19h32

Le Maire,



Nicolas DEGUINE

Le secrétaire de séance,

Jeannick CHARPENTIER